

Conditions générales de vente

1. ACCEPTATION – VALIDITE - OPPOSABILITE - MODIFICATION

• Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes ventes de produits ou prestations de services réalisées par BATIR-VIT et prévalent sur toute condition d'achat, sauf dispositions contraires expressément agréées par BATIR-VIT. Notamment les prestations d'installation à domicile faites par BATIR-VIT SARL, dont le nom commercial est **ARCCO-Fenêtres**. Ces conditions sont disponibles à l'URL www.arcco-fenêtres.fr et sur simple demande au siège de BATIR-VIT SARL.

• Toutes les ventes sont conclues dans le cadre des présentes conditions et le Client ne pourra prétendre ne pas les avoir acceptées. Le Client qui adresse à BATIR-VIT SARL une Commande, reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans exception ni réserve, les présentes conditions générales. BATIR-VIT se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les présentes conditions générales de vente. Toute Commande postérieure à cette notification de conditions emportera, acceptation pleine, entière et sans réserves de la nouvelle version. BATIR-VIT vend des produits sur mesure.

2. OBLIGATIONS D'INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

Conformément à l'Article L.111-1 du Code de la Consommation, toute vente de biens ou services doit être précédée de la remise au client des informations suivantes de façon claire et compréhensible.

1. Dénomination sociale et coordonnées postales, téléphoniques, et électroniques du vendeur ;
2. Désignation précise de la nature et des caractéristiques des biens offerts, des services proposés et des garanties associées ;
3. Conditions d'exécution du contrat, notamment les modalités et le délai de livraison des biens, ou d'exécution de la prestation de services ;
4. Le prix et les modalités de paiement en cas de vente à tempérament ou de vente à crédit, les formes exigées par la réglementation sur la vente à crédit (Article L.312-12), ainsi que le taux nominal de l'intérêt et le taux effectif global de l'intérêt déterminé dans les conditions prévues à l'article L.314-1 ; Afin de satisfaire à cette obligation, l'entreprise remettra à son client préalablement à la signature du contrat, un devis dont un exemplaire lui sera remis.

3. DEVIS - COMMANDE - PRIX

• Les Devis remis par BATIR-VIT SARL sont valables 60 jours à compter de leur date d'édition. Au-delà, le vendeur se réserve le droit, soit de maintenir son offre, soit de présenter une nouvelle proposition actualisée. Les mesures et croquis des devis sont donnés à titre indicatif et ne peuvent être pris en compte pour la fabrication qu'après prise par le vendeur des cotes de fabrication chez le client. Le retour du devis accepté formellement et signé par le Client vaudra Commande dans les termes exacts du devis et l'engagement de façon ferme et définitif.

• La Commande ne sera considérée comme définitive qu'après encaissement de l'intégralité de l'acompte dû et de la confirmation du passage de la Commande auprès notre fournisseur. Cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes. **Il appartient au client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.**

• En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Vendeur pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure (Article 5), l'acompte versé à la commande tel que défini dans l'art.3 des présentes CGV, sera acquis de plein droit par le Vendeur et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. La société BATIR-VIT se réserve le droit d'apporter à tout moment des modifications techniques jugées nécessaires.

• Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. La société BATIR-VIT s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Aucun prix ne peut être unilatéralement modifié par le Client. Aucune Commande téléphonique ne sera prise en considération.

4. PAIEMENT - FACTURATION - RESERVE DE PROPRIETE

• Une Commande donne lieu dès sa passation au versement d'un acompte dont le montant peut varier en fonction du spécifique de la commande et sera mentionné sur le devis. Le solde du prix est payable à la mise à disposition ou à la livraison des Produits (lire l'Article 4) ou à un autre moment qui sera fixé d'un commun accord avec le Client. Pour toute commande ne comprenant qu'une fourniture (sans pose), le solde doit être payé le jour de la livraison ou de l'enlèvement de la fourniture.

• Les conditions du paiement sont indiquées dans le devis envoyé par courriel ou remis en main propre au client, qui peuvent varier selon la complexité du devis ou un accord établi entre les parties, généralement elles sont présentées comme ceci :

- acompte1 – 40% à la commande
- acompte2 – 50% à la livraison (dans nos entrepôts)
- acompte3 – 10% à la pose

• Le Client ne peut, sous prétexte de réclamation formulée par lui, retenir tout ou partie des sommes dues à BATIR-VIT SARL, ni opérer une compensation. Toute somme non payée à la date de règlement figurant sur la facture entraîne la facturation de pénalités de retard calculées à compter du jour suivant cette date de règlement, au taux d'intérêt indiqué sur la facture sans pouvoir être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal.

De plus, conformément aux articles L.441-6 alinéa 12 et D.441-5 du Code de Commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. En outre, une indemnité complémentaire pourra être réclamée en plus de cette indemnité forfaitaire pour couvrir les sommes qui auront été exposées, quelle qu'en soit la nature, pour le recouvrement de la créance. En cas de modification réglementaire du montant de l'indemnité forfaitaire, le nouveau montant sera, de plein droit, substitué à celui figurant dans les présentes conditions générales de vente. Enfin, en cas de retard de paiement constaté sur l'une quelconque de nos factures, nous nous réservons la possibilité de prononcer la déchéance du terme et d'exiger le paiement immédiat de l'intégralité des créances en compte échues et non échues.

• Les produits, objet du présent contrat sont vendus avec une clause subordonnant expressément le transfert de leur propriété au paiement intégral du prix et accessoires.

Le défaut de paiement dans le délai prévu pourra entraîner la revendication immédiate des produits qui reste la propriété de BATIR-VIT. Il est précisé que, dès la livraison, le client supportera les risques de pertes, de vol ou de détérioration.

5. LIVRAISON - TRANSFERT DES RISQUES

• Les délais de livraison indiqués sur le devis ne courent qu'à compter de la réalisation du dernier des événements suivants :

- ◆ encaissement de l'acompte prévu au contrat
- ◆ prise des cotes par le métreur ou le technico-commercial de notre société chez le client et fourniture par le client des toutes les autorisations nécessaires à l'exécution des travaux (accord de la copropriété, déclaration des travaux, accord de l'architecte des Bâtiments de France, ...), ce dernier faisant son affaire personnelle de l'éventuel litige en cas de non-communication de ces autorisations.
- ◆ acceptation du financement par l'établissement financier si le client a recours à un crédit.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et mentionnés sur les devis proposés, hors congés et jours fériés. Les délais peuvent varier en fonction de la complexité du devis et courent à partir de la date de la commande des Produits auprès notre fournisseur. Les délais de livraison sont :

- ◆ 6 à 8 semaines à dater de la réception de l'acompte et confirmation auprès le fabricant pour les produits sure mesures (hors congés et jours fériés)
- ◆ 8 à 10 semaines à dater de la réception de l'acompte pour les fournitures spéciales, cintres, vitrages spéciaux, serrurerie décorative et menuiseries bois(hors congés et jours fériés)
- ◆ 10 à 12 semaines à dater de la réception de l'acompte pour tout produit aluminium et couleur (hors congés et jours fériés)

Des retards éventuels de livraison ne confèrent au Client aucun droit à exiger des dommages et intérêts ou à résilier le contrat en raison du retard de la livraison.

Nous nous dégageons de tout engagement relatif aux délais de livraison dans le cas :

- où les conditions de paiement n'ont pas été observées par le client,
- retard apporté à la remise de l'ordre de l'exécution,
- modification du programme des travaux,
- retard des autres corps d'État,
- travaux supplémentaires,
- où les locaux à aménager ne sont pas mis à notre disposition à la date prévue,
- de force majeure ou d'événements tels que: guerre, grève de l'entreprise, congés, jours fériés et/ou de l'un des fournisseurs, empêchement de transport, incendie, intempéries, ou encore rupture du stock du fournisseur.

La livraison des Produits se fait dans nos entrepôts. Dans le cas de fourniture seule (sans pose), le Client vient chercher la fourniture dans nos entrepôts. La livraison peut se faire chez le Client d'un commun accord avec le vendeur au moment de la signature du devis. Cette mention doit être spécifiée sur le devis au moment de la signature.

Toute modification du devis initial signé, postérieur à la prise des cotes et accepté par les deux parties, donnera automatiquement lieu à un report de la date de livraison initialement prévue et une plus value sur le prix si le client supprime des produits du devis initial signé.

• Pour toute commande de fourniture de produits ou services complémentaires non prévus dans le devis initial, de nouveaux délais d'exécution seront fixés. Un nouveau devis sera rédigé prévoyant le prix et les conditions du règlement.

• Il est précisé que, dès la livraison, le client supportera les risques de pertes, de vol ou de détérioration.

6. MODIFICATION – RESPONSABILITE - CONFORMITE

• **Toute modification du devis initial devra intervenir au maximum dans les 48h de la prise des cotes par le métreur et fera l'objet d'un accord écrit.**

- La responsabilité de BATIR-VIT SARL est celle définie par la Loi. Toutefois, BATIR-VIT ne saurait être tenue pour responsable de tout préjudice n'ayant pas un caractère direct avec les produits livrés ou les travaux effectués.
- Dans le cas où les travaux nécessitent une autorisation (telle que permis de construire, autorisation de la copropriété ...), le client est seul responsable de son obtention. La non obtention de l'autorisation ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de BATIR-VIT SARL ni constituer un motif de résolution du contrat pour le client.
- Le Client doit vérifier à la réception, la conformité des produits livrés aux produits commandés et l'absence de vice apparent.

7. GARANTIES – ETENDUES

• Le client bénéficie des garanties légales, décennales, biennales, ainsi que de la garantie BATIR-VIT dont la durée est spécifiée ci-dessous, à compter de l'encaissement de la totalité du règlement prévu entre les parties:

- 10 ans fourniture et pose de menuiseries (hors accessoires et motorisation qui sont garantis 2 ans)
- 2 ans fournitures et pose de fermetures (motorisation compris)
- 2 ans fournitures et pose de volets roulants au-delà extension de garantie 5 ans pour la motorisation hors déplacement et main d'œuvre 20 ans sur les menuiseries PVC (hors menuiseries plaxées, laquées ou de forme; remplissages et jonctions).

Les garanties ne s'appliquent pas au présent contrat en cas:

- d'usure ou vieillissement normal du produit,
- du non-respect des règles d'entretien
- d'une utilisation incorrecte des produits
- de dégradation ou d'accident du fait du client ou d'un tiers
- de l'intervention d'un tiers non-agréé par BATIR-VIT

8. TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES, URGENTES, IMPREVISIBLES ET A LA CHARGE DU CLIENT

• Tous travaux non prévus explicitement dans l'offre seront considérés comme travaux supplémentaires; ils donneront lieu à la signature d'un avenant avant leur exécution. Travaux à la charge du client:

- Les travaux de plâtrerie ou de maçonnerie non prévisibles et/ou non courants survenant à l'occasion du remplacement du dormant;
- Les raccords de peinture;
- L'installation de systèmes de ventilation autre que les grilles de ventilation (qui peuvent être incorporées aux produits livrés).

9. EXECUTION ET RECEPTION DES TRAVAUX

• **Dans le cas de la fourniture seule**, nous ne pouvons en aucun cas être tenus responsable de la pose de nos ouvrages. Dans le cas de la fourniture et pose nous sommes responsables de la pose de nos ouvrages, dans la mesure où celle-ci peut être effectuée suivant les normes et D.T.U. en vigueur. Si BATIR-VIT ne pouvait pas respecter les DTU pour des raisons indépendantes de sa volonté, elle serait en droit de refuser le chantier.

• Pour l'exécution des travaux, le Client s'engage à signaler à BATIR-VIT SARL, le cas échéant, toutes modalités particulières d'environnement des locaux ou d'accès aux locaux susceptibles d'avoir un impact sur l'installation. La réception générale et définitive des travaux de pose est faite par écrit par le client ou son représentant avant le départ du poseur et en la présence de ce dernier. A partir du moment où le client a accepté la date de réception des travaux, il s'engage en effet à être présent ou se faire représenter par une personne de son choix le jour de cette réception ou de la pose des marchandises pour signer le procès verbal de réception des travaux de pose. La réception libère BATIR-VIT de toutes les obligations contractuelles autres que les garanties légales.

10. RECLAMATION – RETRACTION – RETOUR DES PRODUITS

• Les réclamations sur les vices apparents ou sur la non conformité du produit livré au produit commandé doivent être formulées auprès de l'entreprise par le Client par écrit dans les 48h qui suivront la réception des produits. Il appartient au client de fournir toutes justifications quant à la réalité des vices ou anomalies constatées; il doit laisser à l'entreprise toutes facilités pour procéder à la constatation de ces vices ou anomalies et pour y porter remède.

Conformément aux dispositions de l'article L. 221-28 du Code de la consommation partiellement reproduit ci-après, le Client ne dispose par d'un droit de rétractation pour les Produits sur mesure, car ceux-ci sont confectionnés selon les spécifications du Client.

« Article L. 221-28 du Code de la consommation. Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :... 3° De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ; »

Dans le cas d'un contrat conclu avec une offre de crédit affecté à l'achat, le client dispose d'un délai de rétractation, auprès de l'organisme financier, de 14 jours suivant la signature, entraînant la résolution de plein droit du contrat (Articles L312-19 à 23, L 312-53 et 341-10 du Code de la Consommation).

• BATIR-VIT se réserve le droit de résilier le contrat dans l'hypothèse où la prise des cotes par le métreur au domicile du client n'aura pas pu être réalisée, du fait du client, dans les deux semaines de la signature du devis. Dans le cas où les caractéristiques des Produits à remplacer seraient incompatibles avec les possibilités de fabrication ou si leur mise en œuvre risque de provoquer des travaux non prévus dans les prestations définies au présent contrat, BATIR-VIT SARL se réserve la faculté de résilier le contrat dans les trois semaines de la prise de cotes. Toute somme versée par le client lui sera alors remboursée et ce dernier ne saurait prétendre au paiement d'une quelconque indemnité.

• Tout retour de Produit doit faire l'objet d'un accord formel entre l'entreprise et le Client. Les frais et les risques de retour sont toujours supportés par le client. Aucun retour ne sera accepté après un délai de 48h suivant la réception des produits.

• Le produit comportant un défaut de conformité ou un vice apparent reconnu par le vendeur et signalé dans le délai sus-indiqué, fait l'objet, d'un remplacement ou d'une remise en état, à l'exclusion de tout dédommagement à quelque titre que ce soit. Les garanties étant celles assurées par les fournisseurs de l'entreprise.

11. LITIGES

• Toutes litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le vendeur et le client, seront soumis, pour les clients consommateurs, aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun et, pour les clients professionnels, au Tribunal de Commerce d'Aix en Provence.

"Conformément à l'article L. 612-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons par voie électronique: <https://app.medicys.fr/?prold=21ccbc74-ecd4-4e63-bad0-76d22ad9b84b> ou par voie postale: **MEDICYS – 73 Boulevard de Clichy – 75009 PARIS**".

12. LOI APPLICABLE

• Le présent contrat est soumis au droit français.

Date:

Signature:

Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales de vente